

27 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Frédéric ALATARE, Marie CHARDONNEAU, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON

Excusés : **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Chauché** : Alain BONNAUD – **Essarts en Bocage** : Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS, Nathalie BODET – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO pouvoir à Jean-François YOU – **Saint-Fulgent** : Sophie MANDIN pouvoir à Jean-Luc GAUTRON

Secrétaire de séance : Pascal CAILLE

En exercice : 30
Présents : 23
Votants : 28
Quorum : 16

N° 208-24 – ACTIF emploi désignation d'un représentant au conseil d'administration

Considérant que l'association ACTIF Emploi est une structure d'insertion par l'activité économique qui rayonne sur les secteurs de Chantonay, Luçon et d'Essarts-en-Bocage. Elle accueille des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et ou professionnelles aux fins de les insérer socialement et professionnellement.

Considérant que la Communauté de communes fait appel à cette association pour la distribution du magazine et de l'actu CC pour les communes de L'Oie, Sainte-Florence et Essarts-en-Bocage.

Considérant que l'association se compose de :

- Membres actifs,
- Membres de droit *désignés par les Communautés de communes relevant du territoire de l'association*,
- Bénévoles

Considérant qu'elle est dirigée par un conseil d'administration composé de 15 membres actifs maximum. Les membres de droit siègent au conseil d'administration avec voix consultative.

Considérant que celui-ci a pour rôle de définir les orientations et actions stratégiques à mettre en œuvre, valider les bilans d'activité et les révisions budgétaires intermédiaires. Il se réunit au moins une fois par trimestre ou sur demande du quart des membres.

Considérant que Ghislaine ROUSSEAU est candidate pour siéger au conseil d'administration.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Ghislaine ROUSSEAU pour siéger au conseil d'administration de l'association ACTIF emploi.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 4 juillet 2024

Le Président,
Jacky DALLET